

CHALLENGE EXPOSITION POINTER CLUB FRANCAIS

Art 1 : Le Pointer Club Français crée un challenge exposition pour valoriser les qualités morphologiques de nos chiens, en les comparant lors d'expositions de conformité au standard où d'expositions Internationales organisées en France. Une exposition à l'étranger pourra être prise en compte.

Art 2 : Les 10 meilleurs résultats seront pris en compte, en distinguant les mâles des femelles.

Art 3 : Le coefficient 2 sera attribué aux résultats obtenus lors de l'exposition Nationale d'élevage.

Art 4 : Le barème suivant sera appliqué :

CACIB	14
RCACIB	13
CACS	12
RCACS	11
1 ^{er} Excellent	10
2 ^{ème} Excellent	09
3 ^{ème} Excellent	08
Excellent	07
Très Bon	04
Assez Bon	03
Bon	02

Les résultats seront transmis en fin d'année par les propriétaires qui souhaitent participer à ce challenge, à M GABARROCA, Jean-Pierre qui établira le classement.

Art 5 : Les résultats seront comptés sur une année civile (01 Janvier au 31 décembre). Le tableau du classement annuel sera inséré dans la revue du premier semestre de chaque année. Les lauréats mâle et femelle se verront remettre un trophée lors de l'exposition Nationale d'élevage.

Art 6 : En cas d'égalité le chien ayant obtenu le meilleur résultat en travail sera déclaré vainqueur.

Art 7 : Ce trophée sera remis en jeu chaque année mais sera attribué définitivement au propriétaire qui l'aura gagné 3 fois consécutives.

Le Challenge Exposition du Pointer Club français prend effet le 01 janvier 2015.